



Débat d'Orientation Budgétaire

Exercice 2017

19 décembre 2016

Sommaire

I – INTRODUCTION.....	3
MEMBRES DU SYNDICAT.....	3
II – DEFINITION ET OBJECTIF DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
III - PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE 2014-2020	4
Evolution du contexte réglementaire et financier	4
Création de l'EPIC doté d'un Budget annexe	4
Programme investissement 2017	5
Rapprocher la fibre de l'abonné et permettre la montée en débit (FttN).....	5
Programme Zones d'inclusion satellitaires ou hertziennes	7
Programme Opticalisation des NRA.....	7
Commercialisation de l'Arc Optique.....	8
Téléphonie Mobile	8
Activation du réseau de fibre optique	9
Achat de foncier bâti pour les NRO	9
Réseaux Câblés.....	9
IV – PROGRAMME DETTE ET TRESORERIE	10
Besoin de financement et montant du prêt sollicité auprès de la CDC.....	10
V – PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE.....	10
MOYENS GENERAUX	10
RESSOURCES HUMAINES.....	10
VI - PROGRAMME EXPLOITATION DES RESEAUX	11
VII - PROGRAMME FRAIS D'ETUDES ET FRAIS D'INSERTION	12
X – CONVENTIONS DE FINANCEMENT	13
PROJET 2014-2020	13

I – INTRODUCTION

MEMBRES DU SYNDICAT

Un syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 30 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte ouvert puisque la structure administrative intègre le Département en plus des Communautés de communes adhérentes.

A sa création, il comprenait le Conseil général de la Haute-Saône et 9 Communautés de communes adhérentes :

- Communauté de Communes du Pays Riolais
- Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
- Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
- Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon
- Communauté de Communes des Mille Etangs
- Communauté de Communes du Pays de Lure
- Communauté de Communes du Val de Gray
- Communauté de Communes des Quatre Rivières
- Communauté de Communes des Monts de Gy

Courant 2014, le Comité syndical du Syndicat mixte s'est prononcé favorablement à l'adhésion de 9 nouvelles Communautés de Communes :

- Communauté de Communes du Pays de Villersexel
- Communauté de Communes de Vannier-Amance
- Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- Communauté de Communes des Combes
- Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
- Communauté de Communes de la Haute-Comté
- Communauté de Communes du Val de Pesmes
- Communauté de Communes du Triangle Vert
- Communauté de Communes Terres de Saône à compter du 1^{er} janvier 2015
- Communauté de Communes du Val Marnaysien à compter du 1^{er} janvier 2016

Seule la Communauté de Communes du Pays de Héricourt n'a pas encore adhéré à Haute-Saône Numérique. Sa situation fait l'objet de réunion entre les départements et syndicats concernés par le SMAU (Syndicat mixte de l'Aire Urbaine).

Par ailleurs, il est à noter la situation particulière de la Commune de Charmoille faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV). En effet, cette Commune ayant intégré le périmètre de la CAV a posteriori de la définition de la zone AMII (zone), elle ne bénéficiera pas de déploiements privés de fibre optique. Logiquement face à ce constat de carence d'initiative privée sur ce territoire, Le Syndicat mixte a logiquement intégrer cette commune dans son projet FttH. La CAV, pour cette commune a vocation à adhérer dès que possible à HSN à hauteur de la population de cette Commune pour entériner le déploiement de fibre optique HSN sur ce territoire.

II – DEFINITION ET OBJECTIF DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire annuel. Ce débat offre un moment privilégié pour porter un regard rétrospectif sur l'évolution des finances et s'interroger sur la cohérence et la pertinence des orientations présentées en matière budgétaire.

La définition des orientations politiques est appréhendée en particulier par l'analyse financière des données existantes, afin de permettre aux élus d'anticiper sur les évolutions futures et opportunités de développement et de pérennité de l'établissement.

Pour ce faire, cette analyse financière s'appuie sur le diagnostic de la gestion passée, qui procure une base utile à la détermination des marges de manœuvre futures, et dont le dynamisme est fonction de l'évolution de la situation financière. Elle permet de mesurer l'incidence des données comptables à des événements connus susceptibles de se réaliser selon les capacités budgétaires du syndicat. Elle se caractérise par la recherche de l'adéquation des objectifs et des moyens sur une période étudiée.

III - PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE 2014-2020

Evolution du contexte réglementaire et financier

Dés 2016 les charges de fonctionnement avaient été augmentées pour tenir compte de l'augmentation des charges en maintenance et exploitation des infrastructures construites par le Syndicat.

Hormis les dépenses d'abonnement et de consommation d'électricité des armoires de montée en débit et le paiement de l'IRU pour relier le réseau Syndicat Mixte des Lumières au Data Center, peu de charges de ce type ont été constatées en 2016. D'où la diminution de ces postes lors de la Décision modificative qui vous a été présentée lors du Comité syndical du 19 décembre 2016.

Sur les 232 sites de Montée en débit qui seront opérationnels fin 2017, 137 seront ouverts commercialement fin décembre 2016. Il faut donc s'attendre en 2017 à voir se concrétiser l'augmentation de charges de maintenance et d'exploitation que l'on prévoyait pour 2016. D'autre part, à chaque fois que HSN utilise des gaines d'Orange, pour assurer les liens entre les NRA-O et les Sous Répartiteurs Montée en Débit, cela génère des coûts de location.

Création de l'EPIC doté d'un Budget annexe

HSN est actuellement un EPA (Etablissement Public Administratif) dont la mission première est la construction du réseau Très Haut-Débit en Haute-Saône. Depuis sa création, en janvier 2014, HSN a eu peu de recettes :

- En 2014 : **7 407.41 €**
 - Redevance des pylônes : 7 407,41 €
- En 2015 : **13 665.49 €**
 - Redevance des pylônes : 10 640,51 €
 - Redevance location fibre optique : 3 024,98 €
- En 2016 : **96 812.40 €**
 - Redevance pylônes : 17 326,17 €
 - Redevance location fibre optique : 22 082,40 €
 - Redevance PRM : 57 403,83 €

HSN a lancé une procédure d'accord cadre mono attributaire dont l'objet est d'assurer la maintenance, exploitation et la commercialisation du réseau de collecte et transport. En 2017, la commercialisation du réseau engendrera donc plus de recettes que les années précédentes.

Dans ce cadre et en accord avec le payeur départemental, HSN doit créer un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) pour la gestion de ces recettes. En effet, un EPIC est soumis à l'**impôt sur les sociétés** (IS) dans les conditions de droit commun.

Programme investissement 2017

En matière d'investissement, l'année 2017 sera consacrée aux trois technologies déployées dans le cadre du projet 2014-2020 :

- la poursuite et la fin du Programme de Montée en Débit : en effet, il ne restera plus que 95 sites qui devraient être ouverts commercialement début 2018,
- le début du programme FttH dès la fin du premier semestre 2017,
- le début des opérations de subvention inclusion numérique.

Les subventions versées d'une part par l'Etat en novembre dans le cadre du FSN (6 456 866 €) et l'avance de la Région sur le programme complet à hauteur de 50 % en décembre, soit 4 971 810 €, devraient permettre de ne pas avoir de problème de trésorerie durant les 9 premiers mois. Compte-tenu de ces versements (total de 11 428 676 €), une renégociation du prêt obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 13,8 M € et qui aujourd'hui n'a été réalisé qu'à hauteur de 1,9 M€ s'impose, notamment au regard de la période de mobilisation qui se termine au 31 décembre 2017. HSN doit revoir la Caisse des Dépôts et Consignations en juin 2017 pour établir un nouveau plan de trésorerie au vu des avancées du projet FttH.

Rapprocher la fibre de l'abonné et permettre la montée en débit (FttN)

Dans la première étape, le projet consistait à recourir principalement à la réutilisation de la boucle locale cuivre existante et à la montée en débit de sous-répartiteurs (création et opticalisation de NRA-PRM). Pour cela, il prévoit :

- le déploiement de réseaux de collecte pour raccorder en fibre optique les sous-répartiteurs à monter en débit aux nœuds de raccordement abonnés (ci-après « NRA »)
- la construction de Points de Raccordement Mutualisé (PRM).

En 2016, HSN a déployé :

- 310 km de Génie Civil ;
- 1240 km de fourreaux ;
- 630 km de fibre optique ;
- 137 armoires de rue.

Pour rappel :

A ce jour, le projet de Montée en Débit compte 232 PRM.

Les principales données financières de ce programme sont les suivantes :

Prix moyens constatés sur nos marchés	
Prix moyen d'une armoire PRM <i>basé sur les 140 premières commandes</i>	38 000,00 €
Prix moyen d'un site PRM <i>basé sur les 140 premières commandes (GC+ dalle + terrassement site)</i>	18 000,00 €
Prix moyen d'1 ml de GC <i>basé sur les 280 premiers kilomètres construits en souterrain</i>	35,00 €
Prix moyen d'1 ml de FO <i>basé sur les 280 premiers kilomètres construits en souterrain</i>	4,00 €

Type	Item	Nb	Coût
	Nombre MeD à réaliser (dont 140 déjà commandées)	232	12 992 000,00 €
desserte-PRM (I)	<i>soit le nombre d'armoires</i>	232	8 816 000,00 €
collecte-PRM (II)	<i>soit le nombre de sites d'accueil de PRM à créer</i>	232	176 000,00 €
	Linéaire total de collecte MeD à établir (en km) dont :	966	20 594 000,00 €
collecte-PRM (II)	<i>Linéaire de collecte MeD à construire (GC et FO)</i>	478	18 642 000,00 €
collecte-PRM (II)	<i>Linéaire de collecte MeD à réaliser (FO)</i>	488	1 952 000,00 €

Total coût MeD	33 586 000,00 €
-----------------------	------------------------

Ventilation des coûts par "composante" (I) et (II)	Coût total composante	FSN attendu (tx: 0,85x0,546)	Soutien Région	Reste à charge HSN
desserte-PRM (I)	8 816 000,00 €	861 369,60 €	881 600,00 €	7 073 030,40 €
collecte-PRM (II)	24 770 000,00 €	11 495 757,00 €	3 715 500,00 €	9 558 743,00 €
Total	33 586 000,00 €	12 357 126,60 €	4 610 000,00 €	16 631 773,40 €

En 2016, 83,02% des administrés ayant bénéficié de la Montée en Débit (19 244) ont accès au VDSL2 et 98,67% ont accès au Triple Play comme le montre le tableau ci-dessous :

	VDSL2		8Mps		2Mps		Inférieur à 2Mbps		Total des Prises
Débit Avant Montée en Débit	1	0,01%	8	0,04%	3887	20,20%	15348	79,75%	19244
Débit Après Montée en Débit	15977	83,02%	3012	15,65%	251	1,30%	4	0,02%	19244

En 2017, HSN aura finalisé l'ensemble de l'opération « Montée en Débit ». HSN aura construit 970 km de linéaire total de collecte MED pour les 232 sites PRM. Ces 970 km vont être constitués à part égale par des liens entièrement réalisés par HSN (Génie civil et fibre optique), et par des fibres empruntant des gaines louées à Orange, comme suite à l'obligation qui en a été faite à HSN par la Mission THD, ce point conditionnant l'attribution de subventions FSN.

En 2017, 84,40% des administrés qui auront bénéficié de la Montée en Débit (29 324) auront accès au VDSL2 (Débit supérieur ou égal à 30Mbps) et 98,26% auront accès au Triple Play comme le montre le tableau ci-dessous :

	VDSL2		8Mps		2Mps		Inférieur à 2Mbps		Total des Prises
Débit Avant Montée en Débit	1	0,00%	197	0,67%	9584	32,68%	19542	66,64%	29324
Débit Après Montée en Débit	24748	84,40%	4065	13,86%	507	1,73%	4	0,01%	29324

En début d'année 2017, HSN lancera les premières études avec l'aide de son Maître d'œuvre pour la création de 8000 prises FttH. Les travaux débiteront au plus tard au courant du second semestre 2017.

Programme Zones d'inclusion satellitaires ou hertziennes

Une convention a été passée avec les opérateurs suivants :

- Skydsl
- NordNet
- Sat2Way
- Vivéole
- Europasat France

Un flyer d'information va être réalisé à l'attention des particuliers afin qu'ils puissent solliciter ce type d'aide. Des crédits de paiement seront fléchés sur ce poste en conséquence. Il est précisé que la subvention sera attribuée sans condition de ressources dès lors que le foyer dispose d'une connexion Internet inférieure ou égale à 3Mbps.

En 2017, nous estimons à 500 le nombre de foyers qui bénéficieront de l'inclusion numérique pour un montant de 200 000 €.

Programme Opticalisation des NRA d'Orange

Actuellement, le Département compte aujourd'hui encore 7 NRA non raccordés à une fibre optique. Or ces NRA sont prévus d'être NRA origine pour des opérations de montée en débit. Il est donc indispensable de les adducter par un lien fibre optique. Le coût de l'opération est estimé à l'heure actuelle à 1,5 M€. Cette opération sera subventionnée par le FSN (à hauteur d'environ 46 %) et par la Région (à hauteur de 15 %).

Cette opération est programmée pour 2017.

Commercialisation de l'Arc Optique

Pour permettre de valoriser dans les meilleurs délais l'Arc Optique, il est proposé de desservir les zones d'activités labellisées ARELIS situées à sa proximité.

Il est nécessaire de mettre en place des armoires d'entrée de zones et une fibre optique dans le génie civil existant sous la voirie primaire des zones concernées.

Les travaux engagés dès 2016 se poursuivront en 2017.

Le POP (acronyme anglais signifiant « Point de Présence des opérateurs ») situé à Vesoul est opérationnel. Des opérateurs ont contacté le Syndicat pour y installer leurs équipements, ce qui générera des recettes pour le Syndicat.

Il est prévu aussi pour 2017, la création de deux autres PoP situés sur l'Arc Optique : un situé à Gray et l'autre à Lure.

Téléphonie Mobile

Dans le cadre de l'Appel à Projet « Zones blanches centres-bourgs » pour la téléphonie mobile, HSN devra construire en 2017 deux pylônes en zone montagne situés à Haut-du-Them-Château-Lambert. Le montant de l'opération est de 260 000 €. Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, les recettes sont les subventions accordées par l'état qui sont de 130 000 € par pylône.

HSN a aussi répondu à l'Appel à Projets « 800 sites prioritaires d'intérêt touristique ou industriel » en déposant un dossier sur la plateforme de la Mission France Très Haut-Débit pour 4 sites :

- Musée des Outils d'Hier à Chauvirey-le-Viel,
- Zone économique de Valay,
- Nouveau siège social de l'entreprise Eurosérum de Port sur Saône,
- Zone économique et touristique de Frettes commune de Champlitte.

Le montant de l'opération est de 400 000 €. Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, les recettes sont les subventions accordées par l'état qui sont de 50 000 € par pylône. HSN fera appel à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 30% de l'investissement soit 120 000 €. Les 20% restant soit 80 000 € seront amortis par les loyers des opérateurs présents sur le pylônes.

La Préfecture de région organise tout au long du mois de décembre de nouvelles mesures sur 13 communes de la Haute-Saône :

- Auxon
- Breurey-lès-Faverney
- Briaucourt
- Francalmont
- Corbenay
- La Pisseure
- Jasney
- Betoncourt-Saint-Pancras
- Hurecourt

- Alaincourt
- Passavant-la-Rochère
- Amoncourt
- Chaux-lès-Port

Il s'avère que déjà deux communes pourront être reclassées en zones blanches. Il s'agit de Betoncourt-Saint-Pancras et de Passavant-la-Rochère. Le nombre de communes reclassées en zones blanches ne sera connu qu'à la mi-janvier 2017. Néanmoins, avec les éléments que HSN possède, nous pouvons estimer à 200 000 € le montant nécessaire pour la résorption des deux zones blanches. Comme dans le cadre de l'Appel à Projet « Zones blanches centres-bourgs » pour la téléphonie mobile, percevra 200 000 € pour la réalisation de cette opération.

Activation du réseau de fibre optique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été révisé en mars 2016 par le Conseil Départemental de Haute-Saône.

Le SDTAN 2.0 prévoit un investissement de la phase 1 évalué à 85,4 M€. Il est à préciser que ces montants ne prennent pas en compte une éventuelle activation du réseau qui pourrait être nécessaire si les opérateurs commerciaux ne souhaitent pas proposer nativement leurs services sur le réseau. Les montants correspondants pour l'achat de matériels actifs pourraient avoisiner les 4 M€ supplémentaires en première approche (environ 1,5 M€ pour les équipements terminaux, basés sur un taux de pénétration de 30% des lignes, 1,5 M€ pour les équipements actifs dans les NRO et environ 1 M€ pour les équipements de cœur de réseaux).

En 2017, HSN sera susceptible d'activer 7 NRO sur les 13 prévus pour un montant de 2,15M€.

Achat de foncier bâti pour les NRO

En 2017, HSN sera susceptible :

- D'activer 7 NRO
- De créer 2 autres PoP sur l'Arc Optique
- D'implanter à minima 8 pylônes pour la résorption de zones blanches départementales.

De ce fait, HSN devra recevoir des terrains pour l'installation de shelter pour l'emplacement des ces NRO, ces PoP ou ces pylônes. HSN pourra aussi rénover et acquérir un bâtiment pour l'installation d'un PoP ou d'un NRO comme ce fut le cas pour le PoP de l'Espace Derosne à Vesoul.

En 2017, nous provisionnerons en cas de besoin le montant de ces acquisitions ou constructions immobilières à 150 000 €.

Réseaux Câblés

Lors du Comité Syndical du 9 novembre 2016, il a été décidé le rachat du réseau câblé télévisuel sur les Communes de Arc-lès-Gray, Gray-la-Ville, Rigny, Velet et Gy de la société SOTEDIS.

Après négociation, la société SOTEDIS accepte de céder l'ensemble de ce patrimoine (réseaux physique, fichiers clients, droits nés des conventions...) contre la somme de 120 001 € HT

IV – PROGRAMME DETTE ET TRESORERIE

Besoin de financement et montant du prêt sollicité auprès de la CDC

Le besoin total de financement par l'emprunt a été évalué à ~ 27,600 M€.

Un dossier de prêt a été établi auprès de la Caisse des Dépôts. La quotité de financement auprès de la Caisse des Dépôts ne pouvant excéder 50 % du besoin de financement, l'emprunt porte sur un montant de 13 800 000 €, mobilisé sur trois années, dont 1 900 000 € sollicité en 2014 (décembre).

Compte tenu du versement d'une partie des subventions au titre du FSN et de la Région, le montant utilisé en ligne de tirage revolving a été remboursé à la Caisse des Dépôts afin de ne pas générer des intérêts inutiles.

Il reste donc 11 900 000 € qui devraient être mobilisés avant la fin de la période de mobilisation soit le 31 décembre 2017.

N'ayant pas eu besoin de la totalité du prêt de la CDC, les démarches de finalisation d'un autre prêt n'ont pas été réalisées dans l'année.

Il conviendra de réaliser en 2017 une renégociation du prêt, notamment en ce qui concerne la période de mobilisation qui arrive à son terme au 31 décembre 2017.

V – PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

MOYENS GENERAUX

L'arrivée de personnels supplémentaires, la réorganisation des locaux au Syndicat devra être prise en compte au niveau des crédits de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement, des équipements techniques seront peut être nécessaires pour l'ingénieur radio pour le projet téléphonie mobile, ou dans le cadre des travaux FttH, il conviendra de voir si le montant 2016 doit être réévalué sur ce poste.

RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses de Ressources Humaines devraient connaître une augmentation en 2017 pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux agents :

Les personnels concernés sont une assistante de gestion qui doit prendre son poste au 1^{er} janvier 2017, et deux personnels pour suivre la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'appel à projet de pylône de téléphonie mobile, dont sera chargé le Syndicat.

Le reversement des salaires au Conseil Départemental pour les personnels mis à disposition pour 2017 représente 275 000 €.

Les salaires des personnels pris en charge par le syndicat mixte sont évalués pour 2017 à 150 000 €.

Une enveloppe supplémentaire de 150 000 € sera fléchée sur l'un ou l'autre de ces postes selon si les deux agents recrutés le sont directement par le Syndicat, ou personnels mis à disposition du Département.

L'enveloppe affectée à la rémunération du personnel est donc évaluée à 575 000 €.

Les dépenses concernant la médecine du travail, les versements aux organismes de formation, frais de déplacements sont estimées à 30 000 €.

VI - PROGRAMME EXPLOITATION DES RESEAUX

Le programme exploitation comprend :

- les frais de location, d'entretien et de maintenance des réseaux, infrastructures d'hébergement et des équipements de desserte,
- les frais d'exploitation et de maintenance des pylônes de téléphonie mobile et abords, qui incombent à Haute-Saône Numérique
- les frais de maintenance et d'exploitation des armoires PRM,

Compte-tenu de l'évolution du projet et de l'obligation de recourir systématiquement aux infrastructures existantes dès lors qu'elles sont mobilisables, la collectivité devra supporter des charges de location.

Pour 2017, il est prévu d'affecter une somme de 100 000 € pour la location des réseaux de fibre optique, ainsi qu'une somme de 60 000 € pour la maintenance de l'ensemble des équipements de la structure.

D'autre part, la mise en service des PRM nécessite l'alimentation en électricité dès la pose de l'armoire, compte-tenu de la consommation constatée en 2016 des armoires mises en service, il est envisagé d'inscrire au budget une somme de 100 000 € pour couvrir les dépenses d'énergie.

En 2017, la commercialisation de notre réseau nécessitera une maintenance 24h/24, 7jours/7 pour permettre une GTR inférieure à 4 heures (GTR : garantie de temps de rétablissement). Ce service est estimé pour l'année 2017 à 200 000 €.

Ces postes vont engendrer une augmentation du budget de fonctionnement du Syndicat.

Les recettes correspondent :

- à la location de fibres optiques
- à l'opticalisation des équipements de montée en débit (estimée à 500 € par an et par site mis en production),
- à la location de fibres optique à des opérateurs utilisant le réseau d'initiative publique pour apporter leur offre de services à des entreprises ou des services publics (selon l'hypothèse de location de 1 à 3 % des fibres optiques au tarif de 500 € par paire de fibres optiques, par an et par mètre).
- aux redevances de mise à disposition de pylônes aux opérateurs.

En 2016, les recettes correspondant aux redevances de mise à disposition des pylônes de téléphonie mobile ont représentées 17 326,17 €, la location de fibres noires à 22 082,40 €, et la location des armoires de MeD par Orange a permis de recetter en 2016 57 403,83 € pour 137 PRM ouverts commercialement. Les recettes globales de 2016 sont donc de **96 812.40 €**.

Pour 2017, les recettes de location des équipements HSN (pylônes, PRM) sont estimées à environ 200 000 €. Au vu de nos investissements sur le PoP, les deux futurs PoP et les armoires des ZA, HSN attend de son futur prestataire titulaire du Marché N°2016-2008 « Maintenance, exploitation et commercialisation du réseau de Haute-Saône Numérique » une commercialisation active auprès des entreprises et des recettes pour la location de fibres noires ou actives d'environ 200 000 €.

Une somme est également réservée pour l'acquisition en investissement de matériel technique pour l'exploitation des réseaux, à hauteur de 10 000 €, ainsi que pour les actions de communication sur les chantiers de réalisation de réseaux de fibre optique pour 5 000 €.

VII - PROGRAMME FRAIS D'ETUDES ET FRAIS D'INSERTION

Dix marchés ont fait l'objet de publication en 2016 :

Numéro	Intitulé	Date de Publication	Date de Remise des offres
2016-2001	Assurance Dommage aux biens	01-mars-16	29/3/16 17:00
2016-2003	WDM	08-juin-16	29/6/16 17:00
2016-2019	Fourniture et Mise en Service système Onduleur	19-sept-16	26/9/16 17:00
2016-2002	Marché Couverture Mobile	02-sept-16	10/10/16 17:00
2016-2004	AMOA Mission d'assistance technique, financier et technique pour l'optimisation de l'aménagement numérique du territoire	31-août-16	17/10/16 17:00
2016-2012	Assurance - Lot 1 Responsabilité Civile	07-sept-16	21/10/16 17:00
2016-2013	Assurance - Lot 2 Protection Juridique	07-sept-16	21/10/16 17:00
2016-2017	Fourniture, installation, Mise en Service et Maintenance système détection et extinction incendie	05-oct-16	4/11/16 13:00
2016-2011	MOE Optique réseau de collecte	30-sept-16	14/11/16 12:00
2016-2018	Fourniture et Mise en Service système GTC, Contrôle d'Accès et intrusion et système vidéo protection	19-oct-16	14/11/16 13:00

Un contrat de maintenance et exploitation est en cours de publication, puisqu'il a été déclaré sans suite lors du premier appel d'offres. Le contrat passé avec l'entreprise INEO pour assurer l'obligation de maintenance de nos équipements dès lors qu'ils sont actifs, préalable indispensable à la mise en service des premiers PRM a été reconduit pour le premier trimestre 2017.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du réseau FTTH est également en cours de publication.

Il reste 10 marchés à traiter en 2017. L'enveloppe 2017 est estimée à 10 000 € pour les frais d'insertion et à 250 000 € pour les frais d'étude, notamment pour régler les dépenses contractées dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage contracté avec le Groupement Quatrech/ANT Conseil/PMP/SEBAN/TACTIS/ARBOR, TOURNOUD & ASSOCIES/Ernst & Young et Associés.

Numéro	Intitulé	Date de Publication	Date de Remise des offres
2016-2009	MOE FttH - Lot1 Est	03-nov-16	9/1/17 17:00
2016-2010	MOE FttH - Lot2 Ouest	03-nov-16	9/1/17 17:00
2016-2008	Maintenance et Commercialisation	19-sept-16	16/1/17 17:00
2016-2005	Travaux Fibre Optique Collecte		
2016-2006	Travaux Desserte FttH		
2016-2007	AME Collecte		
2016-2014	Actif et NRO		
2016-2015	Travaux de Construction de sites de Radiotéléphonie		
2016-2016	Travaux Raccordement Prises FttH		
2017-2001	Marché de SPS		

X – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

PROJET 2014-2020

L'accord de principe du 1^{er} ministre a été obtenu en date du 11 mai 2016 dans le cadre du dossier de phase II du dossier FSN, pour un montant de 13 560 000 €.

Le premier dossier de phase I relatif à la MeD a donné lieu au versement d'un premier acompte de 6 456 866 € le 21 novembre 2016

En ce qui concerne la Région, un avenant à la convention de financement a été signé le 05 décembre 2016, donnant lieu au versement d'une avance de 50 % sur le montant de subvention décidé par la Région de 4 971 810 €. Pour mémoire, une première avance de 2 199 500 € avait été versée fin 2014.

La Région a souhaité conditionner dans un premier temps la partie du projet relatif à la Communauté de communes du Pays d'Héricourt qui n'est pas encore adhérente à HSN.